



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### UN BACHELOR EN MEDECINE, UNE CHANCE POUR FRIBOURG ET SON UNIVERSITE

***Le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil un projet de décret relatif à l'introduction d'une troisième année d'études de médecine humaine dès la rentrée 2009/10 à l'Université de Fribourg. Au cours d'une conférence de presse, organisée ce mercredi 24 septembre, les conseillères d'Etat Isabelle Chassot et Anne-Claude Demierre ont présenté les modalités de cette introduction, devenue indispensable si Fribourg souhaite maintenir une formation médicale au sein de son Université. Si ce bachelor de médecine permet de renforcer l'attractivité de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de santé mentale, il réaffirme également le renouveau de la Faculté des sciences.***

|

Progressivement dès l'automne 2009, l'Université de Fribourg proposerait une troisième année d'études en médecine humaine qui conduira les étudiants au diplôme de bachelor. Cette introduction a été rendue indispensable par les modifications apportées dans l'organisation des études médicales en Suisse, notamment liée à la mise en place du système de Bologne et à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les professions médicales universitaires. Le maintien à l'Université de Fribourg de cette filière, inaugurée en 1897 et renforcée en 1938 par la mise en place d'une deuxième propédeutique, passe par la mise à disposition des étudiants d'un programme de bachelor, première étape du cursus médical.

#### **Le choix d'un modèle**

Les conseillères d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, et Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales, ont présenté les modalités de cette introduction, qui a fait l'objet d'une étude durant la première moitié de l'année 2007, avant qu'une analyse plus précise soit demandée, en janvier 2008, à l'Université et à l'hôpital fribourgeois (HFR). Sur cette base, un groupe de pilotage a finalement présenté en juin au Conseil d'Etat un rapport établissant un projet de contenu du programme de la 3<sup>e</sup> année, une estimation des ressources nécessaires et des coûts.

Selon le système de Bologne, le programme d'une année d'études correspond à 60 ECTS. Le modèle choisi propose de les répartir entre connaissances théoriques (45 ECTS), compétences cliniques (11) et compétences de laboratoire (4). Il est envisagé d'engager 9 professeurs (7 EPT) appelés à enseigner dans 9 domaines (pathologie, microbiologie, immunologie, pharmacologie clinique, cardiologie, endocrinologie/diabétologie, neurologie, médecine sociale et préventive, médecine psychosociale/psychiatrie). Ils mèneront également des activités de recherche fondamentale à l'Université et/ou clinique au sein du HFR. L'hôpital fribourgeois assumera par ailleurs la responsabilité de l'enseignement pour les domaines complémentaires à ceux du département de médecine de l'Université. Les départements du HFR les plus

sollicités seront renforcés par l'engagement de chefs de clinique (5,5 EPT). Une unité pédagogique assurera la planification, la coordination et l'évaluation de l'enseignement.

### **Une charge annuelle de 3,8 millions**

Quant aux coûts matériels générés par l'introduction de cette année supplémentaire, ils comprennent, outre l'achat du matériel d'enseignement et les frais d'installation, la mise à disposition de locaux dont la surface a été estimée à 2000 m<sup>2</sup>. Si, dans un premier temps des solutions provisoires seront trouvées (nouvelle distribution des espaces, déplacement d'unités, locations de containers...), il est indispensable de prévoir à brève échéance une nouvelle construction. Le Grand Conseil sera saisi d'une demande d'investissement sitôt le projet élaboré.

En phase de plein fonctionnement, les dépenses sont estimées à 8,3 millions de francs. Compte tenu des recettes (3,8 mio) et des économies (0.8 mio) envisagées, l'incidence financière annuelle se montera à 3,7 millions. Cependant, la phase de mise en place réclame un effort financier substantiel qui a été chiffré, de 2009 à 2013, à 27,4 millions, montant qui sera soumis au vote du Grand Conseil.

Comme les facultés de médecine devront obtenir l'accréditation de leurs filières d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2012, il est nécessaire d'introduire la 3<sup>e</sup> année d'études pour la rentrée 2009/10 déjà. Une cohorte pilote de vingt étudiants marquera la mise en place progressive de cet enseignement.

### **Rendre l'Uni et le HFR attractifs**

L'introduction de la 3<sup>e</sup> année de médecine permettra à l'Université de Fribourg et aux réseaux hospitaliers fribourgeois de renforcer leur attractivité, renforcement dont l'influence se mesurera sur le recrutement des collaborateurs et sur l'offre de soins dans le canton. Outre des retombées économiques directes et indirectes, ce projet permettrait également à Fribourg de démontrer son souci de la formation médicale à un moment où pointent les signes d'une pénurie de médecins dans notre pays. Cette 3<sup>e</sup> année de médecine consolide enfin la Faculté des sciences, au moment où elle connaît un nouvel essor, notamment lié à la création de l'Institut Adolphe Merkle.

Fribourg, le 24 septembre 2008

### **Contacts**

Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, Tél. 026 305 12 29 ou 079 445 41 55

Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales, Tél. 026 305 29 02 ou 079 347 51 38